



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 110 b) de la liste préliminaire*

Développement durable et coopération économique internationale : mise en valeur des ressources humaines

Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement : application de la résolution de l'Assemblée générale 54/211

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/211 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa cinquante-sixième session, sur la mise en valeur des ressources humaines. Elle a demandé plus spécifiquement une évaluation de la contribution que les organismes des Nations Unies apportent à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement par leurs activités opérationnelles. L'Assemblée a en outre demandé au Secrétaire général de faire des recommandations visant à accroître l'impact de cette contribution.

2. Au cours de la seconde moitié des années 90, trois rapports sur la mise en valeur des ressources humaines ont été établis à l'intention de l'Assemblée générale : il s'agit des rapports portant les cotes A/50/330 et Corr.1, en application de la résolution 48/205; A/52/540, en application de la résolution 50/105; et A/54/408, en application de la résolution 52/196.

3. Chacun de ces rapports retraçait les efforts, individuels et collectifs, déployés par les organismes des Nations Unies pour aider les pays à élaborer et à mettre en oeuvre leurs stratégies de mise en valeur des res-

sources humaines. Dans le document A/50/330, le Secrétaire général proposait d'aborder la question de la mise en valeur des ressources humaines de manière plus large et plus intersectorielle qu'on ne le faisait traditionnellement. Au coeur de cette approche se trouve la démarche qui conduit une personne à choisir l'activité qui lui permettra de gagner sa vie, à acquérir les compétences nécessaires et à exercer l'activité choisie. L'accent est mis sur le développement de l'ingéniosité humaine en vue d'établir la meilleure concordance possible entre les aptitudes, les compétences, l'éducation et les moyens d'existence. De plus en plus, la recherche de cet équilibre entre l'apprentissage et le travail s'effectue tout au long de la vie¹. Dans son rapport (A/50/330), le Secrétaire général a donné plusieurs exemples d'actions menées par les organismes des Nations Unies pour aider les pays à élaborer et à mettre en oeuvre ce type de stratégies globales de valorisation des ressources humaines.

4. Dans sa note A/52/540, le Secrétaire général a réitéré la nécessité d'adopter une approche intégrée de la mise en valeur des ressources humaines. Il a également décrit le concept de modes d'existence durables, qui était apparu lors du Sommet mondial pour le déve-

* A/56/50.

loppement social² et lors des réunions du Groupe de travail interorganisations (OIT, ONU, CAC) sur le plein emploi et les modes d'existence durables mis en place dans le cadre du suivi du Sommet. Ce document suggérerait que les stratégies de valorisation des ressources humaines visent à autonomiser tous les individus, y compris les plus pauvres, en leur donnant les compétences nécessaires pour maintenir ou améliorer leur mode d'existence et pour les protéger, autant que possible, contre des événements imprévus. En outre, si l'aide internationale et les politiques nationales jouent un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté, le renforcement des stratégies relatives aux modes de subsistance durables implique un ancrage de toutes les approches au niveau des collectivités et communautés locales.

5. Le rapport A/54/408 traitait des demandes adressées par la nouvelle société du savoir et de l'information dans le domaine de la valorisation des ressources humaines. Il présentait sept exemples de pays qui avaient pris des initiatives nationales pour permettre aux collectivités locales de se prendre en charge en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Le rapport donnait également des exemples de partenariat entre le secteur privé et la société civile, ainsi que d'initiatives menées conjointement par des organismes des Nations Unies et le secteur privé dans le domaine de la valorisation des capacités humaines à l'aide de l'Internet et d'autres moyens « virtuels ». De ces expériences, on a pu dégager un certain nombre de principes généraux : mise en place de ponts technologiques pour permettre aux pays les moins avancés de sauter des étapes et d'exploiter directement de nouvelles technologies, sans disposer des avantages (ou encourir les coûts) d'une longue industrialisation, ou d'une capacité de recherche et de développement; accès universel et immédiat à des sources d'information auxquelles seuls quelques-uns avaient auparavant accès; apprentissage par la pratique; les nouvelles stratégies de valorisation des ressources humaines reposent sur un apprentissage qui est fonction de la demande; elles permettent aux particuliers et aux collectivités de choisir leur propre voie de croissance et de transformation dans le cadre de plans définis au niveau national.

6. Le présent rapport s'appuie sur ces déclarations et principes et a été établi en application de la résolution 54/211 de l'Assemblée générale. Il examine l'historique et le contexte des activités actuelles des organismes des Nations Unies dans le domaine de la

valorisation des ressources humaines aux fins du développement, compte tenu du double défi que constituent la réduction de la pauvreté et la promotion des nouvelles technologies. Il fait le bilan des progrès récemment accomplis et souligne les atouts et les faiblesses dans ce domaine. Il va dans le sens de la résolution 54/211 qui souligne que les technologies de l'information sont un élément crucial de stratégies de valorisation des ressources humaines plus vastes et plus équitables. Enfin, il présente des suggestions concernant les mesures que l'Assemblée générale pourrait envisager.

II. Contexte et généralités

7. L'Assemblée générale, dans sa résolution 54/211, se référait explicitement aux technologies de l'information, et soulignait que l'accès équitable aux technologies de l'information et de la communication, était un élément central de la valorisation des ressources humaines. La résolution 54/211 était la première à mentionner spécifiquement le réseau Internet dans le contexte de la valorisation des ressources humaines [par. 9 d)]. Elle préconisait également l'établissement de centres communautaires de l'information afin d'assurer l'interconnectivité et l'accès aux réseaux (par. 10) et a été la première des résolutions traitant de la valorisation des ressources humaines à mentionner que les moyens d'existence durables étaient un élément essentiel de la mise en valeur des ressources humaines (par. 4). En outre, la résolution soulignait l'importance de la coopération Sud-Sud, les besoins particuliers des femmes, et l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement sur le plan de l'accès au savoir et aux technologies de l'information et de la communication, souvent appelé la « fracture numérique ».

8. Il y a 15 ans, la valorisation des ressources humaines était envisagée de façon étroite, en termes de formation de personnel national qualifié (voir résolution de l'Assemblée générale 40/213, en date du 17 décembre 1985). Au cours des années, cette conception a évolué, intégrant des considérations socioéconomiques et politiques beaucoup plus larges, dans le souci de faciliter le développement des capacités humaines et de promouvoir un bien-être durable, pour faire bénéficier le plus grand nombre des avantages procurés par le système économique mondial. Cette conception va également dans le sens de la reconnaissance de l'importance des paramètres tant économiques

que sociaux en tant qu'éléments moteurs de la politique de mise en valeur des ressources humaines.

9. Les conférences et sommets mondiaux qui se sont succédés de 1990 à 2000 ont renforcé le consensus sur ces thèmes. En particulier, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, la réunion de la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'éducation pour tous, tenue à Amman en 1996, et le Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000) ont attiré l'attention de la communauté internationale sur le droit à l'éducation pour tous, plutôt que l'éducation réservée à quelques-uns. Le Sommet mondial pour les enfants (1990), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne) en 1997, et le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999), étaient respectivement centrés sur les besoins (et les droits) des enfants, des femmes et des adultes, et sur l'importance croissante de l'éducation à l'ère technologique. Le Sommet mondial pour le développement social (1995) et le Sommet du Millénaire (2000) présentaient la pauvreté à l'échelle mondiale comme une menace majeure pour le développement social, mais qui pouvait être combattue et sont convenus pour la première fois de donner à la communauté internationale des objectifs quantitatifs concrets.

10. L'ensemble des déclarations émanant de ces conférences met en relief plusieurs préoccupations qui ont une incidence directe sur la mise en valeur des ressources humaines. La résolution 54/211 fait référence à nombre d'entre elles. Alors que la mondialisation atteint tous les segments de la société, la demande de personnel qualifié s'accroît à tous les niveaux. Les changements technologiques rapides requièrent des stratégies de valorisation des ressources humaines plus souples. L'accroissement de la productivité devient encore plus indispensable à la croissance économique. De peur de l'obsolescence, la gestion commerciale et industrielle se fait plus rigoureuse. Les inégalités s'accroissent du fait de l'accentuation des disparités dans les possibilités qui s'offrent à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, caractérisées par la persistance de la fuite des cerveaux, des écarts de salaire généralisés entre les hommes et les femmes, l'exploitation des travailleurs (y compris le travail des enfants) et l'aggravation du fossé technologique. Dans le monde en développement, la création d'emplois dans

le secteur structuré n'est pas suffisamment rapide pour répondre à la demande émanant de travailleurs plus nombreux. Au mieux, les jeunes se trouvent confrontés à des choix qu'ils ne comprennent pas bien. Et l'on craint de plus en plus que la prospérité ne profite qu'à quelques-uns et que beaucoup soient laissés pour compte³.

11. Ainsi, dans le choix des priorités de leurs stratégies de mise en valeur des ressources humaines, les nations se trouvent face à des enjeux complexes. Le droit à l'éducation est au centre de leurs préoccupations, mais le manque de ressources restreint les possibilités d'action des pouvoirs publics. En outre, du fait de considérations sociales et économiques internes, les gouvernements doivent envisager les problèmes d'éducation, d'emploi et de santé dans une perspective nationale. Or les forces globales, telles que les marchés internationaux, les communications électroniques instantanées et les mouvements transnationaux de ressources en capital et de ressources humaines sont de plus en plus déterminantes. Pour réussir, les approches suivies en matière de valorisation des ressources humaines doivent louver habilement dans ces courants contraires et trouver un équilibre entre les besoins locaux et les réalités mondiales.

12. Au paragraphe 4, la résolution 54/211 définit une stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines fondée sur 11 facteurs, que l'on peut classer en trois groupes de la façon suivante :

a) Mise en valeur des ressources humaines en tant que facteur de croissance économique et dispensatrice de modes d'existence durables dans le contexte de la prestation de services sociaux de base et de l'élimination de la pauvreté;

b) Mise en valeur des ressources humaines en tant que pourvoyeuse de possibilités pour tous, notamment pour les jeunes et plus particulièrement pour les femmes et les filles;

c) Mise en valeur des ressources humaines en tant que cadre de participation au développement, dans lequel les personnes peuvent avoir une réelle influence sur les processus qui affectent leur existence.

13. Il est fait mention en particulier des besoins des zones rurales et isolées et de la coopération Sud-Sud. Les stratégies de mise en valeur des ressources humaines doivent s'élargir pour prendre en compte ces considérations. Aux paragraphes 8 à 11 du présent rapport, il

port, il a été expressément fait référence au rôle que peut jouer la technologie, et en particulier les communications électroniques. La suite du rapport traite de la contribution apportée par les organismes des Nations Unies depuis 1999, à la lumière de ces facteurs essentiels, et formule des conclusions et recommandations, en application du paragraphe 12 de la résolution 54/211.

III. Contribution des organismes des Nations Unies

14. Le but ultime du développement humain est d'élargir l'éventail des choix. Comme l'a souligné le Secrétaire général, ce processus doit être participatif et centré non seulement sur les options qui s'offrent aujourd'hui mais sur celles de demain. « Les gouvernements doivent donner à tous les secteurs de la société la possibilité de jouer un rôle effectif et librement choisi dans la formulation (des) politiques, et d'en partager équitablement les fruits. Et ils ne doivent pas perdre de vue que le développement doit permettre non seulement de subvenir aux besoins de la génération actuelle mais aussi d'assurer une existence viable à ses enfants et à ses petits-enfants⁴. »

15. Parvenir à un mode d'existence d'un niveau et d'une qualité acceptables, et le maintenir, constitue une aspiration humaine normale. L'éducation, la formation et les services connexes (par exemple la santé), s'ils sont bien coordonnés, peuvent ensemble, constituer un canevas solide, sur lequel peuvent s'appuyer tous ceux qui cherchent leur voie. Conformément à leurs mandats respectifs, les organismes des Nations Unies oeuvrent dans ce domaine, et en particulier pour aider les personnes qui vivent dans la pauvreté.

16. L'un des piliers sur lesquels repose la valorisation des ressources humaines est une bonne éducation de base. En matière d'éducation, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) fixe un double objectif : le premier est que, d'ici à 2015 au plus tard, tous les garçons et les filles devraient être en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires. Le second est, qu'à la même date, les filles et les garçons devraient avoir également accès à tous les niveaux d'éducation⁵. Le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar (Sénégal) en avril 2000, a été l'occasion de dresser un bilan international de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous au cours de la décennie qui a

qui a suivi la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien en 1990.

17. Quelque 180 pays ont participé à l'établissement du Bilan mondial de l'éducation pour tous, présenté à Dakar⁶. Il a été constaté qu'au cours de la décennie, l'accès à l'éducation s'était élargi pour les femmes et les filles, les enfants handicapés et ceux appartenant à des minorités ethniques. Plus de 70 pays en développement ont atteint l'objectif de l'accès universel à l'éducation de base ou sont en passe d'atteindre cet objectif d'ici à 2015. Plusieurs pays ont réussi à diminuer notablement le taux d'analphabétisme des adultes. Des progrès sont également sensibles dans le domaine de l'établissement de bases de données sur l'éducation pour tous et du renforcement des capacités nationales de recherche et d'analyse dans le domaine des sciences sociales. En outre, il a été relevé que les ONG et les organisations de la société civile prenaient une part beaucoup plus importante à l'élaboration des politiques et des programmes relatifs à l'éducation pour tous au niveau des pays.

18. La Conférence de Dakar a révélé l'existence d'une vaste coalition des organismes des Nations Unies sur le thème de l'éducation pour tous, ouverte également aux organisations bilatérales et aux représentants de la société civile. Elle a lancé l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles qui vise à donner accès aux filles à une éducation de qualité et à éliminer les disparités entre les sexes dans les établissements d'enseignement. En outre, elle a marqué une avancée importante par rapport à la Conférence de Jomtien sur la voie d'une approche intégrée de la valorisation des ressources humaines en relevant les interactions entre les différents secteurs concernés, par exemple l'éducation et la santé. L'UNESCO et l'OMS ont présenté à Dakar des études conjointes montrant comment les pays opéraient ces interactions. Le projet FRESH (Focus Resources on Effective School Health) (ressources orientées vers une éducation sanitaire efficace) mené en partenariat avec la Banque mondiale, l'OMS, l'UNESCO et l'UNICEF, a été cité comme un exemple de programme intersectoriel coopératif venant appuyer les actions menées aux niveaux local et national⁷. La Conférence de Dakar n'a pas seulement produit un cadre d'action global détaillé, mais aussi six plans d'action régionaux, fixant des objectifs spécifiques au niveau national.

19. Malgré les promesses et les preuves de progrès dont il a été fait état à Dakar, la réalisation des objec-

tifs de l'éducation pour tous se heurte encore à de graves difficultés. Selon les estimations, 113 millions d'enfants d'âge scolaire, dont environ 60 % de filles, n'ont pas encore la possibilité d'aller à l'école⁸. Dans une déclaration collective, dressant le premier bilan de l'éducation pour tous un an après le Forum de Dakar, les organismes des Nations Unies déclaraient « Force est d'admettre que quelque 32 pays risquent de ne pas atteindre l'objectif fixé, à moins que leur gouvernement ne fasse de l'éducation une priorité clef du développement et que les donateurs et les pays économiquement avancés ne fournissent un soutien substantiel. De plus, 11 de ces 32 pays ont souffert de conflits, ce qui veut dire qu'ils devront affronter un problème supplémentaire, celui de donner une éducation aux orphelins et aux enfants soldats⁹ ».

20. L'un des thèmes qui reviennent le plus souvent dans les bilans de pays est la pénurie de ressources financières en faveur de l'éducation de base. La réduction de l'apport des donateurs, les ajustements structurels mis en oeuvre et la répartition des dépenses décentralisée à l'échelle des collectivités locales figurent parmi les facteurs négatifs cités dans les bilans. Les études indépendantes effectuées pour le Forum de Dakar sont également riches d'enseignements. Une étude réalisée par l'UNICEF sur 10 pays en développement ayant atteint l'objectif de l'enseignement primaire universel dès le début de leur processus de développement a permis de relever plusieurs caractéristiques communes dans la composition des dépenses. En effet, dans les pays à l'étude, une part importante du produit intérieur brut (PIB) et du montant total des dépenses publiques était consacrée à l'éducation, les dépenses par élève représentaient un pourcentage plus élevé du produit national brut (PNB) par habitant, le budget alloué à l'enseignement supérieur était moindre que dans les pays de même catégorie, les coûts unitaires étaient faibles et l'efficacité interne élevée, des normes de qualité minimales avaient pu être maintenues en parallèle à l'accroissement des effectifs scolaires et les parents dépensaient moins pour envoyer leurs enfants à l'école¹⁰.

21. Outre le manque de ressources, plusieurs facteurs ont entravé la réalisation des objectifs d'éducation pour tous pendant les années 90, à savoir les difficultés constantes rencontrées par les pays pour assurer l'égalité d'accès, le faible niveau ou l'inadaptation de l'enseignement dispensé, la mauvaise gestion, les écarts du niveau d'instruction d'un pays à l'autre et à

l'intérieur même des pays. Dans certaines régions, le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) décime les effectifs d'enseignants et de fonctionnaires de l'éducation, affectant gravement les capacités nationales de mise en valeur des ressources humaines. Dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, les taux de scolarisation auraient diminué d'un cinquième ou plus à cause du sida et du nombre croissant d'orphelins, les fillettes étant les plus défavorisées à cet égard. Même les enfants qui vont à l'école ont moins de chances de recevoir un enseignement en raison du sida. À une époque où la mortalité ou l'absentéisme des enseignants pour raisons de santé ont décuplé, les écoles ne peuvent plus assurer autant d'heures de cours ni la même qualité d'enseignement, l'absence d'un maître se répercutant sur 20 à 50 enfants¹¹.

22. Il est évident que la politique de l'éducation pour tous a largement contribué à une valorisation plus équitable des ressources humaines dans le monde. L'éducation de base est le fondement de tout apprentissage ultérieur. Si l'effort d'éducation pour tous n'est pas poursuivi, et si l'on ne se préoccupe pas davantage des populations reléguées à la base de la pyramide du savoir, les progrès accomplis s'annuleront vite et l'assise de la valorisation des ressources humaines s'en trouvera fatalement affaiblie.

23. Comme les marchés du travail mondiaux déterminent et entérinent à la fois les structures de l'emploi qui se mettent en place dans les économies en expansion, les stratégies de mise en valeur des ressources humaines doivent répondre aux besoins des nouveaux secteurs de l'emploi en leur offrant les qualifications requises. Parmi les principales sources d'offre de ressources humaines figurent tous les autres niveaux d'enseignement, secondaire, supérieur, technique et professionnel et l'éducation des adultes ou l'éducation permanente. Le gonflement des effectifs des classes primaires se répercute à tous les échelons du système éducationnel.

24. La mise en valeur des ressources humaines repose aussi sur le respect des droits fondamentaux de la personne, des droits des travailleurs et des normes relatives à l'hygiène industrielle. L'OIT, qui a pour mission d'aider les pays à normaliser les principes à suivre et les droits à respecter sur le lieu de travail, est à même de prévoir les grandes mutations de l'activité économique et de l'emploi et, partant, l'évolution des besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines.

Ainsi, la réunion d'avril 2001 sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme a réuni un large éventail de représentants des administrations publiques, des organisations professionnelles et des travailleurs pour examiner les problèmes liés à la mondialisation accélérée de ce secteur. Les participants ont plus particulièrement examiné la situation de l'emploi et les conditions de travail dans le secteur à l'étude, les problèmes des groupes de travailleurs les plus vulnérables (y compris les femmes), les nouvelles modalités d'organisation du travail, l'enseignement, la formation et la qualification dans le secteur du tourisme qui occupe désormais une place dominante dans l'économie mondiale.

25. Bien que l'emploi dans le secteur structuré reste l'une des principales priorités de la politique de mise en valeur des ressources humaines, pour un nombre encore trop important de travailleurs dans le monde, la probabilité est grande de devoir travailler dans le secteur parallèle. Dans sa résolution 54/211, l'Assemblée générale souligne que l'élimination de la pauvreté et l'assurance de moyens d'existence durables seront au coeur de l'action menée à l'avenir dans tous les domaines. Les organismes des Nations Unies ont tous reconnu les effets destructeurs de l'extrême pauvreté sur le développement et réorienté les priorités de leurs programmes en conséquence. L'une des principales décisions du Sommet mondial pour le développement social est d'avoir placé l'élimination de la pauvreté au centre des programmes nationaux et internationaux. Dans la section III de la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. Dans sa résolution S-24/2 du 1er juillet 2000, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi afin de multiplier les possibilités qu'ont les hommes et les femmes d'obtenir des moyens d'existence durables et d'avoir accès à l'emploi. En ce début de siècle, la mise en valeur des ressources humaines consiste pour l'essentiel à corrélérer ces objectifs aux produits du système éducationnel. Pour assurer le succès des politiques nationales de valorisation des ressources humaines, il faut bien percevoir le profil de compétences et de connaissances dont le secteur productif a le plus besoin, et améliorer et soutenir les modes de subsistance adaptés aux diverses situations locales. En outre, comme ces modalités ne cessent

d'évoluer, il est indispensable de faire preuve de souplesse et de procéder à des réévaluations fréquentes.

26. Plusieurs organismes des Nations Unies se sont efforcés d'aider les pays à mieux comprendre comment lutter contre la pauvreté en fonction des particularités nationales et locales. Le PNUD plaide en faveur de l'emploi productif et rémunérateur comme étant un excellent moyen de réduire la pauvreté et la précarité et de mobiliser et de démarginaliser les pauvres. L'articulation de ces initiatives avec l'effort en matière d'éducation est au coeur même des politiques de mise en valeur des ressources humaines soucieuses de satisfaire les besoins des plus déshérités. Les populations assurent leur subsistance en exploitant diverses richesses : les ressources naturelles et biologiques (comme les terres, les ressources en eau, les ressources communes, la flore et la faune) mais aussi les ressources sociales (dont les réseaux communautaires, familiaux et sociaux), politiques (par la voie de la participation et de l'autonomisation), humaines (comme l'éducation, le travail, la santé et la nutrition), physiques (routes, dispensaires, marchés, écoles et ponts, entre autres infrastructures) et économiques (comme l'emploi, l'épargne et le crédit). Parmi toutes ces richesses, les ressources humaines ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités car, dans le monde d'aujourd'hui, on constate que la disparité du capital humain est l'une des principales causes de la pauvreté et de l'inégalité des revenus. Le PNUD a réalisé une série d'études de cas et d'évaluations de l'expérience acquise comme suite à l'adoption de l'approche fondée sur les moyens de subsistance dans les programmes de pays. Les travaux ont notamment porté sur des programmes exécutés en zone rurale et urbaine en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique du Sud.

27. La FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont également opté pour l'approche fondée sur les moyens de subsistance dans leurs travaux sur la sécurité alimentaire et la pauvreté dans les régions reculées. Le Département du développement durable de la FAO aide les pays en développement à élaborer des politiques et des stratégies permettant d'assurer des moyens de subsistance durables dans différents cadres socioéconomiques et agroécologiques¹². Dans son *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale*¹³, le FIDA affirme que pour être efficace, la lutte contre la pauvreté doit être concentrée sur les zones rurales. Le rapport examine les facteurs qui maintien-

nent les ruraux dans la pauvreté et les mesures qu'ils peuvent prendre pour sortir de cette situation. Pour vaincre les handicaps liés à l'isolement géographique, au manque d'instruction et à l'absence de soins de santé, à la précarité d'emplois peu productifs, à la fécondité élevée des populations et (souvent) aux discriminations à l'encontre des femmes et des minorités ethniques, les pauvres des zones rurales doivent pouvoir acquérir des droits juridiquement protégés sur les ressources (en particulier des biens fonciers et des ressources en eau); accéder à la technologie, notamment à celle permettant d'accroître la production et le rendement des cultures vivrières; accéder aux marchés; participer à une gestion décentralisée des ressources et accéder au microfinancement. Ces politiques non seulement favorisent la croissance économique mais contribuent à atténuer la pauvreté rurale. Pour réduire la pauvreté à long terme, il faut créer un cadre de politique générale favorable aux pauvres et allouer davantage de ressources à cette catégorie, en veillant à optimiser leur utilisation. Ces initiatives doivent s'accompagner d'un partenariat renforcé entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé, afin que les pauvres disposent des moyens d'assumer leur propre développement.

28. Les organismes des Nations Unies parrainent et appuient des initiatives visant à aider les pays à exploiter les technologies de l'information et de la communication au service du développement social. Plus important encore, et conformément aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, ils contribuent à élargir la portée de ces techniques et leur accès, afin que leurs atouts soient mis à la disposition du plus grand nombre. Les exemples abondent de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à ces initiatives. Toutes contribuent à favoriser l'apprentissage individuel ou collectif et beaucoup facilitent les échanges de connaissances Sud-Sud à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales.

29. Cela fait plusieurs années que le système des Nations Unies a recours à Internet pour fournir des informations sur les missions et les activités de ses organismes dans le domaine du développement économique et social. Ce processus, qui est désormais en grande partie interactif, a permis d'ouvrir un dialogue participatif, notamment à l'occasion des préparatifs du Sommet et d'autres grandes réunions internationales concernant les politiques de mise en valeur des ressources humaines. Les débats parrainés par les orga-

nismes des Nations Unies ont été centrés sur les échanges d'informations Sud-Sud concernant des thèmes importants relatifs à la mise en valeur des ressources humaines, comme l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducationnels en Afrique australe¹⁴. Les débats d'orientation générale tenus au Forum mondial sur l'éducation de Dakar et à la réunion Sida 2000 de Durban se sont distingués par l'ampleur de l'engagement pris par des particuliers et des institutions d'Afrique australe dans une sous-région où très peu de gens sont reliés à Internet.

30. Deux types d'activités intéressantes ont découlé de ces initiatives : la mise en place de liens parallèles entre les participants, leur permettant de communiquer de manière informelle par courrier électronique ou par d'autres moyens, mais en dehors du réseau initial; et un effort de communication « en tête de ligne » permettant de présenter l'information et de la diffuser par des moyens non électroniques de diverses manières, par exemple dans les langues locales, par le bouche à oreille, par le biais de publications ou de photocopies, afin de toucher un public plus large au moyen de supports adaptés aux conditions locales.

31. Les réseaux informatiques sont également utilisés pour dispenser une formation et encourager et susciter la participation aux activités importantes des organismes des Nations Unies. NETAID est un projet de lutte contre la pauvreté associant le PNUD, l'UNICEF, les Volontaires des Nations Unies, le secteur privé (CISCO Systems) et d'autres partenaires. Pour le lancement de NETAID, trois concerts ont été organisés simultanément à Genève, Londres et New York en octobre 1999. Au total, 100 000 personnes ont assisté à ces concerts, 2,4 millions les ont suivis en temps réel sur Internet et des milliers d'autres les ont suivis à la radio et à la télévision dans le monde entier. Les mois suivants, le site Netaid.org a reçu plus de 40 millions de visiteurs originaires de 160 pays, inaugurant une action de lutte contre la pauvreté totalement inédite via le réseau Internet. Comme CISCO Systems figure parmi les principaux défenseurs mondiaux de l'éducation en ligne (« e-learning »)¹⁵, les conséquences que le partenariat NETAID peut avoir pour la valorisation des ressources humaines sont très importantes. Selon CISCO, l'éducation en ligne sera le plus puissant outil d'égalisation des chances au XXI^e siècle. Libérés des obstacles temporels, géographiques ou liés à leur statut socioéconomique, les individus peuvent désormais avoir la maîtrise de leur éducation tout au long de la

vie¹⁶. Les séminaires en ligne peuvent atteindre des millions de personnes pour un coût très inférieur à celui des réunions traditionnelles. Grâce à divers partenariats de prestataires d'enseignement, CISCO et d'autres organisations dispensent une formation en ligne permettant à de nombreux élèves inscrits dans des établissements techniques du monde entier d'obtenir des diplômes spécialisés. Bien que les étudiants et les enseignants soient encore nombreux à préconiser l'apprentissage de personne à personne et l'interaction sociale qu'autorisent l'enseignement et la formation dispensés dans une classe, il est manifeste que les applications d'apprentissage virtuel se répandent actuellement à grande vitesse. Internet peut offrir aux individus la possibilité d'être plus autonomes, et ce, directement, n'importe où, et à tout moment, en leur offrant un choix beaucoup plus large de moyens d'accès au savoir.

32. Une importante initiative interinstitutions a été lancée pour combler la fracture numérique par le biais du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies, qui se compose de membres des secteurs public, privé et à but non lucratif originaires de pays développés et de pays en développement. Fruit d'une proposition faite au Sommet du G-8 tenu à Okinawa (Japon) en juillet 2000, le groupe s'est réuni pour la première fois à Tokyo, en novembre 2000. Son rapport pour 2001 contient des recommandations détaillées sur la manière dont les pays du G8 peuvent démocratiser les dividendes de la révolution numérique et dont les technologies de l'information et de la communication peuvent être utilisées pour traiter les problèmes de développement social, en particulier dans les pays pauvres¹⁷.

33. Les organismes des Nations Unies prennent également part aux initiatives associant les au renforcement des capacités locales¹⁸. Une source d'information appuyée par le système des Nations Unies sur les moyens par lesquels les technologies de l'information et de la communication ont profité aux communautés est l'Alliance mondiale pour le savoir¹⁹. Lancée par la Banque mondiale et le PNUD à l'occasion de la Conférence mondiale sur le savoir organisée à Toronto en juin 1997, elle a poursuivi ses activités sous diverses formes. Son serveur offre une profusion de documents émanant de participants du monde entier sur l'utilité des divers types de technologies de l'information et de la communication – de la radio au CD-ROM en passant

par Internet – pour la valorisation des ressources humaines au niveau local.

34. Dans de nombreux cas, la contribution des organismes des Nations Unies consiste à fournir une plateforme électronique permettant d'échanger des données d'expérience et de diffuser des connaissances. Par exemple, les utilisateurs peuvent se procurer des logiciels de développement d'accès libre dont l'utilisation est autorisée à tous, facilitant ainsi la valorisation des ressources humaines. On citera l'exemple concret d'un logiciel qui a permis de dresser une carte hydrographique interactive d'un village rural de l'Inde dont les habitants peuvent se servir pour se former, mieux gérer leurs ressources en eau et mieux s'équiper pour parer à la sécheresse. Appelé Jal-Chitra, ce logiciel a été mis au point par l'Ajit Foundation de Jaipur (Inde), en collaboration avec le Barefoot College de Tilonia. Selon Vikram Vyas, de l'Ajit Foundation, l'apparition de l'ordinateur personnel et la mise au point et le développement d'Internet offrent une occasion exceptionnelle de mettre les outils de la modélisation et du calcul scientifiques au service du développement rural²⁰.

35. Les possibilités offertes en matière d'interactivité et d'échange de données sont un atout majeur de ces nouvelles technologies. Celles-ci permettent en outre aux communautés et aux particuliers d'accéder pour la première fois à l'information et au savoir. L'UNESCO met actuellement à l'essai des télécentres mobiles au Brésil et, en collaboration avec la Banque mondiale, crée une structure pilote dans le secteur public reliant quatre villes du Ghana avec des utilisateurs potentiels. Une étude réalisée récemment par la FAO, la Banque interaméricaine de développement et l'Union internationale des télécommunications examine certaines des expériences les plus importantes réalisées avec des télécentres en Amérique latine, plus particulièrement en Amérique centrale et dans les Caraïbes²¹. Les télécentres devraient contribuer à écarter certains des plus gros obstacles au développement auxquels se heurtent actuellement les populations à faible revenu, en particulier dans les zones rurales. La fréquentation d'un télécentre peut permettre aux ruraux d'accéder en ligne à des facteurs de production et à des services éloignés d'eux. Les télécentres offrent aussi l'occasion d'apprendre de meilleures pratiques par le biais de sources officielles ou informelles et donnent accès à des renseignements utiles sur les marchés par le biais de réseaux informels qui permettent aux utilisateurs d'améliorer leur pouvoir de négociation. Des informa-

tions sont disponibles sur les projets, les institutions et les possibilités de financement et sur les sources potentielles de soutien pour les projets des communautés rurales. On peut aussi recenser les possibilités d'emploi à distance et de télétravail et se mettre en rapport avec des personnes partageant les mêmes intérêts et souhaitant oeuvrer en faveur d'une cause commune.

IV. Recommandations

36. En ce qui concerne les initiatives futures de mise en valeur des ressources humaines, les organismes des Nations Unies devraient adopter une perspective plus large, c'est-à-dire ne pas réduire cet objectif à l'éducation et à la formation, mais l'étendre au renforcement des capacités par l'acquisition de connaissances et l'introduction de changements institutionnels et de réformes en matière de politique générale. Dans ce contexte, les ressources humaines seront à même de répondre aux nouveaux besoins créés par la révolution technologique, de tirer profit des nouvelles perspectives offertes par la mondialisation et de participer au processus qui affecte la vie des plus pauvres.

37. Les stratégies des organismes des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources humaines devraient viser en priorité à faciliter l'accès des pauvres et des pays pauvres aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de réduire la fracture numérique. Ces stratégies peuvent s'appuyer sur un nombre croissant d'initiatives et une somme d'expérience en expansion.

38. Les initiatives lancées par le système des Nations Unies en faveur de la valorisation des ressources humaines doivent viser à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en accordant une attention particulière aux femmes, aux fillettes, aux populations autochtones et aux handicapés. Lors de la mise en oeuvre de ces initiatives, il faudra mettre l'accent sur la participation des communautés et des populations locales au débat sur les questions de politique générale, les réformes institutionnelles, la mondialisation et l'égalité d'accès aux perspectives et aux techniques de la valorisation des ressources humaines.

39. Il conviendrait d'accroître la coopération internationale et les ressources disponibles en faveur de la mise en valeur des ressources humaines. En particulier, les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient continuer à coor-

donner leurs efforts conjoints en faveur de la valorisation des ressources humaines et, dans le même temps, les rendre aussi participatifs et adaptés au terrain que possible.

40. Le système des Nations Unies devrait continuer à forger des partenariats avec le secteur privé chaque fois que possible et contribuer davantage au renforcement des capacités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans les régions les plus pauvres.

41. Les organismes des Nations Unies qui participent à la programmation en matière de mise en valeur des ressources humaines devraient revoir à intervalles réguliers leurs bases de connaissances, comme les rapports d'évaluation et autres sources d'information en retour dont ils pourraient disposer au niveau des pays, afin de pouvoir rapidement signaler toute évolution des principaux paramètres de la valorisation des ressources humaines dans un monde en rapide mutation.

Notes

- ¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, rapport final du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, 26-30 avril 1999 : <<http://www.unesco.org/education/educprog/tve/nseoul/indexe.html>>
- ² Rapport du Groupe de travail interorganisations sur l'emploi et les modes d'existence durables (Organisation des Nations Unies, Organisation internationale du Travail et Comité administratif de coordination), Genève 1997.
- ³ Selon le Rapport mondial sur le développement humain (2000) du PNUD, la fortune des 200 personnes les plus riches du monde s'élevait à mille milliards de dollars en 1999, soit près de sept fois les revenus cumulés des 582 millions de personnes vivant dans les 43 pays les moins avancés.
- ⁴ Déclaration du Secrétaire général à la dixième réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés, communiqué de presse SG/SM/7553, 18 septembre 2000.
- ⁵ Le Forum de Dakar et les Objectifs internationaux de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement contenaient l'engagement d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 au plus tard.

- 6 Voir Forum international sur l'éducation pour tous, *Évaluation de l'éducation pour tous : synthèse globale* (Paris, UNESCO, 2000).
- 7 Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (voir <http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/rapport_final_e.pdf>)
- 8 Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (voir <http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/rapport_final_e.pdf>)
- 9 « Harnessing the power of education ». Déclaration conjointe des chefs de secrétariat de l'UNESCO, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, du PNUD et du FNUAP, avril 2001. Voir <http://www.unesco.org/education/efa/news_en/efa_statement.shtml>.
- 10 S. Mehrotra, *Education for All: Policy Lessons from High Achieving Countries* (New York, UNICEF 1998).
- 11 Rene Loewensen et Alan Whiteside, « Turning the tide: counteracting HIV/AIDS impact on human development goals », projet de document d'information établi pour le PNUD, mai 2001.
- 12 Voir <http://www.fao.org/sd/pe4_en.htm>.
- 13 Fonds international de développement agricole, *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* (voir <<http://www.ifad.org/rural/index.htm>>).
- 14 Janice Brodman, Rapport final au PNUD sur la Liste HIV/AIDS IMPACT, Education Development Center, Newton, Massachusetts, États-Unis 2000 (pour le texte complet, voir <<http://www.undp.org/poverty/forums/hiv-impact.htm>>).
- 15 CISCO entend par éducation en ligne tout apprentissage suivi par le biais d'Internet.
- 16 Voir <<http://www.cisco.com/warp/public/10/wwtraining/elearning/elearning.html>>.
- 17 Voir <<http://www.dotforce.org>>.
- 18 Voir, par exemple, M. Gurstein, *Community Informatics* (Hershey, Pennsylvanie, Idea Group Publishing, 2000).
- 19 Voir <<http://www.globalknowledge.org>>.
- 20 « Information technology in the village: keeping track of water » (document affiché sur la GKD2 LIST), 23 avril 2001.
- 21 Francisco J. Proenza, Roberto Bastidas-Buch et Guillermo Montero, « Télécentres de développement socioéconomique et rural en Amérique latine et dans les Caraïbes », Washington, mai 2001 (pour le texte complet, voir <<http://www.iadb.org/regions/itdev/telecenters/index.htm>>).